

Commune de PLATS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 avril 2026 à 20h00.
(articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Conseillers en exercice : 15	Quorum : 8	Présents : 14	Représentés : 1	Absents : 0
--	----------------------	-------------------------	---------------------------	-----------------------

Étaient présents : Mmes GRUAT LAFORME, LAIR, DARD SEIGNOVERT, LAFUMAT, PERSONNE, PEYROT, et TROLLIER et MM. DEVISE, JANVIER, PEYROT, ROMAIN, GOUDARD, DELARBRE et HENNEMAN.

Était excusée : Lisa REY GALIAY

Était absent :

La conseillère ci-après avait délégué son mandat : Lisa REY GALIAY à Nicolas HENNEMAN.

Secrétaire de Séance : Killian DELARBRE.

Le Conseil Municipal a débuté à 20h00.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2026.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
(Article L2122-2 du code général des collectivités territoriales)

À la suite de l'absence de l'opération de vote pour la détermination du nombre d'adjoints lors du Conseil Municipal du 20 mars 2026. Mme. Le Maire propose au Conseil Municipal l'élection des adjoints au nombre 3.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'élection de 3 adjoints.

Versement des indemnités de fonction au Maire
(Article L2123-23 du code général des collectivités territoriales)

Conformément à l'article L2123-23 du code général des collectivités territoriales, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bénéficier d'un taux d'indemnité inférieur à celui en vigueur pour un maire de la strate de Plats (500 à 999 habitants), c'est-à-dire 44,3% de l'IB 2027.

Elle propose ainsi d'avoir une rémunération fixée à un taux de 29,30% de l'IB 1027. Soit 1204,38€ d'indemnité brute mensuelle.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'indemnité proposée par Mme Le Maire.

Versement des indemnités de fonction aux adjoints
(Articles L2123-20-1 et L2123-24 du code général des collectivités territoriales)

Conformément à l'article L2123-20-1 du code général des collectivités territoriales et du fait du renouvellement du Conseil Municipal en mars 2026, il est proposé au Conseil Municipal le vote des indemnités des 3 adjoints de la commune.

Selon l'indice de référence en vigueur au L2123-24 du code général des collectivités territoriales, soit 11,77% de l'IB 1027.

M. Killian DELARBRE et Mme Le Maire explique dans le détail le calcul opéré par Mme Le Maire :

Conformément au point II de l'article L2123-24 du code général des collectivités territoriales il est possible de déroger au taux maximal d'indemnité brute mensuelle adoptant un calcul par « enveloppe indemnitaire globale ».

Celle-ci correspond au calcul suivant : **4 (nombre d'adjoints maximum) x 483.81€ (montant mensuel brut max adjoints) + 1820.96€ (montant max Maire) = 3 756.20 €.**

Dès lors, si on additionne les rémunérations proposées : 1204,4€ + (583,69)*3 = 2955,45, on constate que ce montant est inférieur au montant précité.

Enfin, il est à noter que la rémunération mensuelle brute des adjoints ne dépasse pas celle de Mme Le Maire.

Il est donc proposé une indemnité fixée à un taux de 14,20% de l'IB 1027. Soit 583,69€ d'indemnité brute mensuelle.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'indemnité proposée pour les 3 adjoints.

Désignation des délégués de la commune participant au collège d'arrondissement en vue de l'élection des représentants au Comité Syndical du Territoire d'Energie Ardèche (TE07)
(Articles L.2121-33 et L.5211-8 du code général des collectivités territoriales et les statuts du TE07 en date du 19/05/2025)

Il est proposé au Conseil Municipal l'élection de :

- Mme. Cecile GRUAT LAFORME en tant que titulaire ;
- M. Sébastien DEVISE en tant que suppléant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les élections de Mme. Le Maire en tant que déléguée titulaire et de M. Sebastien DEVISE comme délégué suppléant.

Constitution des commissions communales
(Article L2121-22 du code général des collectivités territoriales)

Il est proposé au Conseil Municipal la constitution de 5 commissions communales, que sont :

- Commission Finances, dont la composition est :
 - Mme Cecile GRUAT LAFORME ;
 - Killian DELARBRE ;
 - Nicolas HENNEMAN ;
 - Agnès PERSONNE ;
 - Myriam TROLLIER.

- Commission Communication Institutionnelle, dont la composition est :
 - Mme Cecile GRUAT LAFORME ;
 - Killian DELARBRE ;
 - Nicolas HENNEMAN ;
 - Christophe JANVIER ;
 - Nelly PEYROT.

- Commission Voirie-Bâtiments communaux, dont la composition est :
 - Mme Cecile GRUAT LAFORME ;
 - Sebastien DEVISE ;
 - David GOUDARD ;
 - Christophe JANVIER ;
 - Stéphane PEYROT ;
 - Samuel ROMAIN.

- Commission Agriculture-Environnement et Embellissement du village, dont la composition est :
 - Mme Cecile GRUAT LAFORME ;
 - Sebastien DEVISE ;
 - David GOUDARD ;
 - Nicolas HENNEMAN ;
 - Isabelle LAIR
 - Stéphane PEYROT ;
 - Lisa REY-GALIAY ;
 - Samuel ROMAIN.

- Commission affaires scolaires et périscolaires, dont la composition est :
 - Mme Cecile GRUAT LAFORME ;
 - Christophe JANVIER ;
 - Nelly PEYROT
 - Lisa REY-GALIAIY ;
 - Samuel ROMAIN.

A noter que lors de la première réunion, les commissions désigneront un vice-président qui pourra les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la constitution et la composition des 5 commission proposées.

Constitution de la commission d'appel d'offres
(Article L1411-5 du code général des collectivités territoriales)

Il est proposé au Conseil Municipal la constitution de la Commission d'Appel d'Offres.

Conformément à l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, cette commission sera composée : du maire et de trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est donc proposé au vote, les 3 membres titulaires suivants (en plus du maire donc) :

- M. Killian DELARBRE ;
- M. Nicolas HENNEMAN ;
- Mme. Myriam TROLLIER.

De plus, il est proposé au vote les 3 membres suppléants suivants :

- Mme. Agnès PERSONNE
- Mme. Nelly PEYROT
- M. David GOUDARD

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la composition de la CAO.

Validation de la liste de propositions de commissaires dans le cadre du renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
(Article 1650 du code général des impôts)

Conformément aux règles de l'article 1650 du code général des impôts locaux la commune doit créer une CCID composée de 7 membres dont le maire ou l'adjoint délégué et 6 commissaires.

Ainsi, la commune doit à cet effet dresser une liste des 24 personnes (12 commissaires titulaires, et 12 commissaires suppléants) sur la base de laquelle le directeur régional ou départemental des finances publiques désignera 6 commissaires.

Est ainsi proposée au vote la liste suivante :

	NOMS/PRÉNOMS	ADRESSE
Commissaires titulaires		
1	GUILBOT Alain	290 chemin de Simondon
2	GOUDARD David	104 Impasse Terrasses du Mézenc
3	SEIGNOVERT Jerome	105 Impasse DES BALCONS DU SERRE
4	ARRIGNON Arthur	180 Impasse de Chavat
5	DUNAND Philippe	85 Impasse du clos de Moutay
6	HENNEMAN Nicolas	25 chemin de Simondon

7	TROLLIER Armel	50 impasse du Noyer
8	ARRIGNON Pascal	180 Impasse de Chavas
9	GRUAT Jean-Luc	30 Impasse DES BALCONS DU SERRE
10	TROLLIER Myriam	50 Impasse du Noyer
11	PEYROT Stéphane	280 Chemin de Combemale
12	ARGAUD Alexandre	130 Impasse DE L'OVALIE

Commissaires suppléants

1	TROLLIER Emma	50 Impasse DU NOYER
2	OLLIER Guy	19 Impasse DE L'OVALIE
3	LA RUSSA Gilbert	194 Rue Marie Curie
4	GODARD Sylvie	Chemin d'Aveyrieux
5	BANC Raphael	90 Chemin DE BARBE
6	OLLIER Séverine	19 Impasse de l'Ovalie
7	DEVISE Sébastien	50 impasse des Pins
8	RAMDAMI Frédéric	130 Impasse du Noyer
9	DUCLAUX Éric	75 Impasse du Noyer
10	DELARBRE Sylvain	105 Route de Beyrieux
11	MORFIN Cédric	124 Chemin DES ARNAUDS
12	ROMAIN Samuel	740 chemin des Terres Grasses

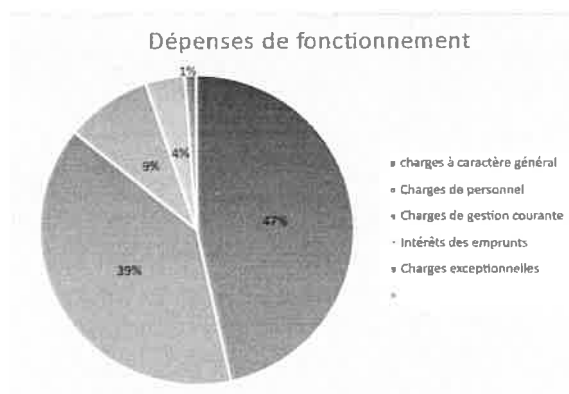
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste de commissaires dans le cadre du renouvellement de la commission communale des impôts directs.

Vote du Compte Financier Unique 2025
(CFU 2025)

Mme Myriam TROLLIER présente les sections de fonctionnement et d'investissement dans le détails comme ci-joint :

Répartition des dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général, dépenses courantes : 277 274,55 €
- Charges de personnel : 234 031,26 €
- Autres charges de gestion : indemnités, subv, contrib: 52 935.64 €
- Intérêts des emprunts 24 037.03 €
- Autres charges exceptionnelles (dotations, provisions, ordre) 6 834.86 €
- **Total 595 113.34 €**



Les dépenses sont principalement concentrées sur les **charges courantes et le personnel**.

Répartition des recettes de fonctionnement :

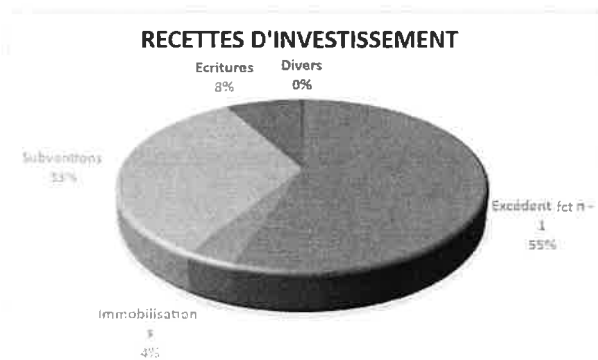
- Impôts et taxes : 374 512,23 €
- Dotations et participations : 204 761,24 €
- Recettes des services 47 715.10 €
- Recettes de gestion loyers 45 308.22 €
- Autres recettes 5 810.78
- Excédent reporté N-1 : 167 758.71 €
- **Total 845 866.28**



Les recettes reposent majoritairement sur la **fiscalité locale et les dotations**.

Répartition des recettes d'investissement

- Subventions : 101 095,40 €
- Excédent reporté et dotations: 167 586.02
- Autres (régul, immobilisations, divers) : 12 131.23
- Virement n-1 : 24 767.88
- **Total 305 580.53**



Les recettes d'investissement sont principalement composées de subventions et de l'excédent reporté.

Conclusion

- En 2025, la section de fonctionnement affiche des recettes totales de 845 866,28 € pour des dépenses de 595 113,34 €, **soit un excédent de 250 752,94 €.**

- La section d'investissement présente, quant à elle, 305 580,53 € de recettes pour 324 589,52 € de dépenses, **soit un déficit de 19 008,99 €.**

Il est donc proposé au Conseil Municipal le vote du Compte Financier Unique de 2025, résumé ci-après :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent reporté : 167 758.71 € Dépenses : 595 113.34 € Recettes : 678 107.57 € Excédent de clôture : 250 752.94 €	Déficit reporté : 116 590.57 € Dépenses : 207 998.95 € Recettes : 305 580.53 € Reste à réaliser en dépense : 0 € Reste à réaliser en recette : 0 € Besoin de financement : 19 008.99 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CFU de 2025.

Affectation du résultat (CFU 2025)

Il est proposé au Conseil Municipal

Collectivité COMMUNE DE PLATS COMMUNE 07300 PLATS	DELIBERATION du 28 avril 2026 Sur l'affectation du résultat 2025	Nombre de membres en exercice <input style="width: 40px; text-align: center;" type="text" value="15"/> Nombre de membres présents <input style="width: 40px;" type="text"/> Nombre de suffrages exprimés <input style="width: 40px;" type="text"/> Votes Pour <input style="width: 40px;" type="text"/> Contre <input style="width: 40px;" type="text"/>
---	---	--

Date de la convocation : 9 avril 2026
 Date de la séance : 28 avril 2026

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Madame la Maire délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par Madame GRUAT LAFORME Cécile après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		167 758,71				
Opérations de l'exercice	595 113,34	678 107,57	116 590,57		803 112,29	51 168,14
Totaux	595 113,34	845 866,28	207 998,95	305 580,53	803 112,29	983 688,10
Résultat de clôture		250 752,94	324 589,52	305 580,53	803 112,29	1 034 856,24
			19 008,99			231 743,95

Besoin de financement	19008,99	(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)
Excédent de financement		(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)
Restes à réaliser		<input checked="" type="checkbox"/> ← Indiquer X si absence de restes à réaliser
Besoin de financement des restes à réaliser		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	19 008,99	Euros
Excédent Total de financement		

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de **120000** au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)

Déficit de fonctionnement	130752,94	(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)
Excédent de fonctionnement		(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les affectations des résultats suivants pour 2025, comme suit :

- 120 000€ en section d'investissement recette au compte 1068 ;
- 130 752,94€ en report de fonctionnement recettes (R002) ;
- 19 008,99€ en report d'investissement (D001).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les affectations desdits résultats.

Vote des taxes – état 1259

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant :

- Les bases prévisionnelles ;
- Les produits prévisionnels de référence ;
- Les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux, que sont :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 36.78% ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 78.82% ;
- Taxe d'habitation (TH) : 13.00%.

M. Stéphane PEYROT demande si ces taux ont augmenté pour l'année 2026.

Mme. Cecile GRUAT et M. Christophe JANVIER lui répondent que non et lui indiquent que seule la part fixée par l'État a augmenté, augmentation sur laquelle la commune n'a aucune prise.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces taux.

Vote du budget pour 2026

Mme. Cecile GRUAT LAFORME précise que le budget a été réalisé sur la base du CFU 2025.

Myriam Trollier présente le budget pour 2026 :

Budget 2026

DEPENSES		RECETTES	
002	Déficit de fonctionnement reporté		
011	Charges à caractère général	292 700,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	265 000,00	
014	Atténuation de produits	3 000,00	
65	Autres charges de gestion courantes	69 200,00	
66	Charges financières	22 000,00	
67	Charges exceptionnelles	900,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1 200,00	
023	Virement à la section d'investissement	130 000,00	
042	Opérations d'ordre	9 000,00	
TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :		797 000,00	
Taux de longibilité fixé par délibération :		7,50 %	
002	Excédent de fonctionnement reporté		130 752,94
013	Atténuation de charges		?
70	Produits des services du domaine et ventes		45 537,05
73	Impôts et taxes (sauf le 731)		58 300,00
731	Fiscalité locale		318 500,00
74	Dotations, subventions et participations ??		203 400,00
75	Autres produits de gestion courante		40 000,00
76	Produits financiers		10,00
77	Produits exceptionnels		
78	Reprise sur amortissements et provisions		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0
TOTAL des Recettes de Fonctionnement :			797 000,00
			Équilibre de la section = 0,00

DEPENSES		RECETTES	
001	Déficit d'investissement reporté		
13	Subventions d'investissement	0,00	
16	Emprunt remboursement en capital	128 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	8 900,00	
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	103 000,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations Financières		
RAR	Restes à réaliser - dépenses d'investissement		
041	Opérations patrimoniales	20 000,00	
458x	Opérations pour le compte de tiers		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	
TOTAL des Dépenses d'Investissement :		279 000,00	
Taux de longibilité fixé par délibération :		7,50 %	
001	Excédent d'investissement reporté		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		130 000,00
040	Opérations d'ordre		9 000,00
10	FCTVA, TAM ...		0,00
1068	Affectation du résultat		120 000,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et cautions		
024	Produit des cessions d'immobilisations		
RAR	Restes à réaliser - recettes d'investissement		
041	Opérations patrimoniales		20 000,00
458x	Opérations pour le compte de tiers		
TOTAL des Recettes d'Investissement :			279 000,00
			Équilibre de la section = 0,00

Mme. Cecile GRUAT LAFORME précise plusieurs points sur cette présentation du budget :

- La dépense sur le boulodrome a été actée par l'ancienne municipalité qui avait signé le devis avant la fin de son mandat pour un montant de 20 000€ TTC. Précision faite que ces travaux sont bel et bien nécessaires dans la mesure où le boulodrome connaît des fuites ;

M. Nicolas HENNEMAN précise que la subvention est arrivée 2 ans après la demande, raison pour laquelle l'ancienne municipalité a validé le devis en 2026.

Mme. Cecile GRUAT LAFORME indique avoir rencontré l'entreprise « SAS Chovin » qui va intervenir pour lesdits travaux, afin de savoir si les travaux vont réellement arrêter les fuites. Le prestataire lui a indiqué que ce n'était pas le cas, il a donc été convenu qu'il mettrait de l'isolant autour des nouveaux panneaux pour éviter au maximum la récurrence des fuites.

- Au sujet de la salle de bain de Mme. Agnès GREVE (locataire de la mairie dans l'appartement au-dessus de l'école) :

Mme. Cecile GRUAT LAFORME précise que cette locataire occupe les lieux depuis plus de 40 ans et que la salle de bain de l'appartement nécessite une mise en conformité urgente. La maire est dans l'attente des devis à ce sujet.

- Au sujet de l'achat d'un nouveau véhicule pour l'agent du service technique :

Mme. Cecile GRUAT LAFORME précise que l'achat de ce véhicule est primordial pour garantir de meilleures conditions de travail à l'agent de technique en sachant que le véhicule date de 2002 et nécessiterait de gros investissements pour le réparer. L'objectif de la mairie est donc de trouver un petit camion plateau d'occasion entre 20 000€ et 30 000€.

M. Stéphane PEYROT demande des informations au sujet du changement d'une fenêtre dans l'appartement de Mme. GREVE. M. Sébastien DEVISE lui précise qu'elle a été réparée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif de 2026 selon la répartition suivante :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	797 000.00 €	666 247.06 €
Reste à réaliser	-	-
Résultat de fonctionnement reporté	-	130 752.94 €
Total de la section de fonctionnement	797 000.00€	797 000.00 €

Dans le détail :

1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à environ **797 000 €**.

Elles se répartissent principalement comme suit :

- **Charges à caractère général** : dépenses courantes (énergie, entretien des bâtiments, voirie, fournitures, services)
- **Charges de personnel** : rémunérations et charges sociales
- **Virement à la section d'investissement** : autofinancement
- **Autres charges de gestion** : indemnités, subventions, contributions
- **Charges financières** : intérêts de la dette

Les dépenses sont majoritairement constituées de charges incompressibles nécessaires au fonctionnement des services communaux.

2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement atteignent également environ **797 000 €**.

Elles proviennent principalement de :

- **Fiscalité locale**
- **Dotations et participations**
- **Excédent reporté**
- **Produits des services** (cantine, périscolaire...)

La structure des recettes montre une dépendance importante aux ressources fiscales et aux dotations de l'État.

3. Épargne et autofinancement

La commune dégage une capacité d'autofinancement permettant un virement à l'investissement de 130 000 €.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	259 991.01 €	279 000.00 €
Reste à réaliser	-	-
Résultat d'investissement reporté	19 008.99 €	-
Total de la section d'investissement	279 000.00 €	279 000.00 €

Dans le détail :

1. Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **279 000 €** et concernent notamment :

- Travaux sur les bâtiments communaux (salle de bain de l'appartement où loge Mme Grève ; toiture boulodrome) ;
- Aménagement mobilier ;
- Voirie et réseaux divers ;
- Acquisition de matériel et équipements techniques, remplacement du véhicule ;

- Remboursement du capital de la dette (128 000 €).

2. Recettes

Les recettes d'investissement sont composées de :

- **Autofinancement (130 000 €)**
- **Excédents capitalisés (120 000 €)**

Ces ressources permettent de financer les projets tout en limitant le recours à l'emprunt.

Mme. Cecile GRUAT LAFORME met en avant certains points :

- La commune supporte une charge d'emprunt
 - Intérêts : 22 000 € (fonctionnement) ;
 - Remboursement du capital : 128 000 € (investissement).
- La commune dispose d'une légère capacité d'autofinancement ;
- Les investissements pour la commune seront maintenus (notamment du fait de la fin de certains crédits) ;
- Points de vigilance :
 - Sensibilité aux hausses des coûts (énergie, entretien...) ;
 - Le remboursement de la dette limite les investissements de la commune.

Mme. Cecile GRUAT LAFORME précise qu'elle va essayer de renégocier avec les banques pour les prêts dont les taux sont les plus élevés.

Elle dresse alors les échéances des prochains prêts :

- La bibliothèque s'arrêtera en 2027 ;
- L'école s'arrêtera en 2034 ;
- Travaux de la mairie a pris fin en 2025 ;
- Les abords de l'école a pris fin en 2024 ;
- Multiservices prendra fin en 2031 ;
- Le logement et le multiservices prendront fin 2036.

M. Sebastien DEVISE demande si l'ancienne municipalité avait entrepris des démarches auprès des banques pour renégocier lesdits taux. Mme. Cecile GRUAT LAFORME et M. Nicolas HENNEMAN indiquent que pour eux aucune démarche n'avait été entreprise.

Mme. Cecile GRUAT LAFORME va également recevoir des fournisseurs en matière informatique afin de regarder le prix du service informatique et des télécommunications qu'elle juge élevés pour la commune. Sur ce point M. Nicolas HENNEMAN précise qu'il avait posé la question il y a 6 ans. Il lui avait alors été indiqué que tous les bâtiments communaux sont reliés au standard de la mairie et que seule une entreprise serait en mesure de proposer ce service.

De plus, Mme. Cecile GRUAT LAFORME met en avant que la mairie a beaucoup de frais d'impression elle va donc chercher à diminuer les impressions.

M. Sébastien DEVISE interpelle sur le montant des instructions de permis de construire et des demandes de travaux qu'il juge élevé pour la commune. M. Nicolas HENNEMAN précise que la commune doit verser une somme d'argent à Arche Agglo à chaque demande d'instruction en matière d'urbanisme.

M. Myriam TROLLIER lui répond que ces frais sont afférant au travail d'instruction réalisé par les services de l'intercommunalité et que sans eux, ce travail reviendra de fait à la secrétaire de mairie de la commune.

Mme. Cecile GRUAT LAFORME précise qu'un montant de 50 000€ est prévu pour les travaux de voirie dans le budget de 2026, ce budget pourra se reposer sur une aide potentielle d' « atout ruralité » par le Département de l'Ardèche pour un montant maximum de 20 000€. M. Nicolas HENNEMAN précise que cette subvention sera obtenue que sur un seul dossier demandé par la commune.

Mme. Cecile GRUAT LAFORME précise que des corvées de rebouchage de trous seront organisées dans le village prochainement pour les urgences.

M. David GOUDARD demande combien ont coûté les opérations de travaux menées dans les faussés de la commune par le passé. Ms. Sébastien DEVISE et Nicolas HENNEMAN précisent que ces opérations ont un coût estimé à environ 30 000 euros. Une discussion s'est engagée entre les conseillers municipaux sur les opérations de voirie (travaux, curage...) réalisées par l'ancienne mandature.

En conclusion, ce budget primitif 2026 permet :

- D'assurer la continuité des services publics ;
- De maintenir un niveau d'investissement ;
- De préserver les équilibres financiers de la commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget pour 2026.

Questions diverses

Désignation des élus référents pour les domaines suivants :

- Frelons ;
- Moustiques ;
- Informatique ;
- Correspondant défense.

M. Christophe JANVIER indique avoir mis à jour sur le site de la commune les éléments au sujet du moustique tigre et du frelon asiatique. De plus, au sujet de la défense il précise qu'une journée d'information et de formation est organisée à Lyon le 2 juillet prochain pour les élus de la région.

Le Conseil Municipal décide que sont référents pour les domaines précités :

- Frelons : M. Christophe JANVIER ;
- Moustiques : M. Christophe JANVIER ;
- Informatique : M. Killian DELARBRE ;
- Correspondant défense : M. Christophe JANVIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h31.

**Le Secrétaire de Séance,
Killian DELARBRE**



**Le Maire,
Cecile GRUAT LAFORME**

